



Atelier
« Foncier, pressions commerciales sur les terres et REDD+ »

25 et 26 novembre à Yaoundé
Hotel MERINA

Atelier

« Foncier, pressions commerciales sur les terres et REDD+ »

25 et 26 novembre à Yaoundé

Hotel MERINA

Termes de référence

Contexte général

Les acquisitions de terres à grande échelle dans les pays du sud ont été fortement médiatisées notamment depuis 2008 et « l'affaire Daewoo » à Madagascar. Le groupe coréen *Daewoo Logistic* s'était vu attribuer 1,3 millions d'hectares par le gouvernement malgache de l'époque, accord dénoncé immédiatement par l'opposition et qui n'a pas peu contribué à la révolte qui devait conduire à la destitution du Président Ravalomanana. Depuis lors, ce sujet est devenu une préoccupation tant des institutions internationales que de la presse mondiale.

Il faut d'abord rappeler que ce sont en moyenne chaque année environ 5 millions d'ha qui, dans les pays en développement, entrent en culture, souvent aux dépens des forêts. Cette question de la conversion des terres boisées en zones de culture, d'élevage ou de plantation industrielle d'arbres par de grandes entreprises est traitée d'une manière ambiguë dans les documents : n'étant pas considérées comme des « terres arables », la conversion des forêts en zones artificialisées – qui entraîne pourtant une modification des droits de propriété dans de nombreux cas – n'est pas vraiment pris en compte dans les rapports ou les articles de presse. Il est vrai que, dans la plupart du cas, les populations concernées sont plutôt moins nombreuses que sur des espaces déjà artificialisés (leur « empreinte agraire » est moins visible).

Si ce phénomène n'est pas nouveau, on note une accélération des opérations depuis quelques années. La crise des prix alimentaires de 2008 semble avoir marqué un tournant : des pays fortement dépendant des importations agricoles qui, jusque là, comptaient sur le marché international pour assurer leur sécurité alimentaire, ont réalisé que les tensions sur ces marchés pouvaient faire s'envoler les prix et remettre en question la possibilité d'assurer leur sécurité alimentaire. D'où une inflexion de stratégie : tenter d'acquérir directement des terres agricoles là où c'est possible. A ces

stratégies étatiques s'ajoutent les calculs des investisseurs privés : la demande de produits alimentaires augment avec l'accroissement de la population mondiale, l'enrichissement des habitants des pays émergent, la mobilisation de surfaces pour les agrocarburants, ce qui donne aux terres arables une dimension spéculative, d'autant que la planète perd chaque année environ 0,5% de ses terres arables. La Banque Mondiale a publié en 2010 un rapport qui apporte certains éléments tangibles permettant d'éclairer le phénomène. Le rapport note que l'ensemble des investisseurs étrangers auraient exprimé l'intention d'acquérir 56 millions d'hectares, dont les 2/3 (29 millions) en Afrique Sub-saharienne. Mais ces investissements annoncés n'ont connu un début de concrétisation que sur 20% des surfaces, relativisant beaucoup la portée de ces annonces. Par ailleurs, la majorité des acquisitions **sont le fait d'investisseurs nationaux** (78% au Soudan, 53% au Mozambique, 49% en Ethiopie).

Les surfaces concernées par les projets sont, en moyenne, inférieures à 10.000 ha, les grandes opérations étant rares (et jamais encore concrétisées). La grande majorité des opérations sont destinées à la culture vivrière, notamment des céréales, les agrocarburants ne représentant que moins de 20% des projets. Les fonds souverains de la Chine, de l'Arabie saoudite ou d'autres pays du Golfe soucieux d'assurer leur sécurité alimentaire, ne sont pas les acteurs dominants de ces acquisitions, les investisseurs privés – qu'ils soient locaux ou internationaux – constituent les principales forces motrices de ces opérations.

L'exception des forêts

La déforestation est la conversion de terres boisées à d'autres usages, essentiellement agricoles ou pastoraux. L'exploitation forestière est, sous les tropiques humides, sélective conduit rarement directement à un abattage ou des dégâts suffisants pour parler de déforestation, à l'exception de situations liées à des exploitations très intensives en Asie du Sud-est. Si cette exploitation est suivie d'un déboisement, c'est toujours pour utiliser la terre à d'autres fins que celle de l'exploitation de la forêt naturelle : cela peut être pour planter des arbres à croissance rapide, comme des *acacias mangium* ou des *eucalyptus* la pâte à papier, des hévéas ou, plus fréquemment, des palmiers à huile. En Amazonie brésilienne, l'élevage extensif de bovins est la première cause de déforestation, l'incertitude quant aux droits fonciers sur les forêts de cette région constituant un facteur catalysant des stratégies d'appropriation par la « mise en valeur » sur de grandes surfaces.

En Asie du Sud-est, depuis une quinzaine d'années, l'expansion du palmier à huile à été fulgurante et s'est faite largement aux dépens des forêts. D'après Koh et Wilcove (2008), 55 à 59% de l'expansion du palmier à huile en Malaisie et au moins 56% en Indonésie s'est fait au détriment des forêts sur la période 1990-2005. Quant aux usages locaux pratiqués par les populations, ceux-ci deviennent largement impraticables après la conversion de la forêt en un champ de palmiers (ou d'eucalyptus). Cette poussée des plantations dans les 15 dernières années est mue par des investissements de grande sociétés, et peu par des petits ou moyens exploitants comme c'était le cas dans les années 1970 avec les grands programmes de colonisation et les ouvertures de routes financées par les États. Le potentiel mondial de développement du palmier à huile est très important dans les zones tropicales, et la demande croissante d'agrocarburants devrait accroître encore la profitabilité et l'expansion de cette activité. En Afrique, le Liberia est, avec l'Angola, l'un des premiers pays d'accueil des investissements agricoles asiatiques pour le palmier. Le groupe malaisien Sime Darby, a obtenu en 2009 une concession de 220.000 h pour y établir une plantation, rejoignant d'autres acteurs, indonésiens et singapouriens, déjà implantés depuis peu. Au Gabon, la société OLAM, basée à Singapour, a prévu d'implanter 300.000 ha de plantations de palmier à huile sur des forêts secondaires, une première tranche de 38.000 ha étant en cours de réalisation au Sud-Est de Libreville. Au Sud-Ouest Cameroun, 207.000 ha de terres boisées doivent être converties en palmier

à huile dans les 25 ans qui viennent, sous la houlette de Sithe Global Sustainable Oils Cameroon (SG-SOC).

Les risques « d'appropriation » des forêts en vue de la conversion des terres à l'agriculture industrielle sont souvent liés à des problèmes fonciers : confusion foncière entretenue par certains acteurs et insuffisance de la redistribution des terres agricoles dans le cadre de la réforme agraire au Brésil, présomption abusive de domanialité des massifs boisés dans la plupart des pays forestiers tropicaux – laquelle permet aux gouvernements de s'autoriser à attribuer des surfaces considérables sur ce qu'ils estiment être « leur » domaine, sans concertation avec les populations qui exercent des droits coutumiers. Et ces pressions commerciales sur les terres ne vont pas sans susciter des conflits fonciers sur le terrain.

Quelles solutions politiques et juridiques peuvent-elles être envisagées et des quels instruments disposons-nous pour faire face à ce phénomène ?

Le mécanisme REDD+ et les pressions commerciales sur les terres

Le mécanisme REDD+ (Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation) est un dispositif qui prévoit la mise en place d'incitations financières pour les gouvernements et les acteurs locaux afin qu'ils choisissent de conserver le couvert forestier plutôt que de convertir leurs terres à d'autres usages. L'incitation n'a une chance d'être effective que si les montants financiers attendus du maintien volontaire du couvert forestier sont supérieurs aux gains attendus de la conversion à l'agriculture. Or, ceci n'est guère évident compte tenu des rentabilités associées au palmier à huile ou à d'autres cultures industrielles. Néanmoins, le processus REDD+ peut jouer un rôle important dans les décisions gouvernementales d'affectation des terres et dans l'évolution du régime juridique du foncier. Sur ce dernier point, deux visions s'opposent :

- Pour les uns, la volonté des Etats de bénéficier de revenus carbone liés à REDD+ risque de conduire ceux-ci à durcir le régime forestier (lequel est une restriction des droits d'usage) et donc à une « recentralisation » de la gestion des forêts défavorable à la foresterie communautaire (REF). En outre, certains analystes craignent de voir arriver des « investisseurs carbone » qui se verraient attribuer d'immenses surfaces de forêts pour les conserver, marginalisant les populations et partageant avec les gouvernements les « crédits carbone » ainsi obtenus.
- Pour d'autres, une véritable stratégie REDD+ devra d'abord responsabiliser les populations locales sur des espaces précis à travers des contrats de paiements pour services environnementaux (ou de « déforestation évitée). Et une communauté devra être en mesure, légalement et pratiquement, d'empêcher défrichage et exploitation illicite sur une forêt qu'elle s'est engagée, par contrat, à protéger. Ceci implique une reconnaissance plus large des droits locaux (notamment la capacité d'exclure des tiers) et leur prise en compte dans les législations.

Laquelle de ces deux visions est-elle la plus pertinente, sachant qu'il faut également prendre en compte les capacités effectives d'action et de contrôle de l'État, notamment dans l'hypothèse d'attribution de vastes surfaces forestières à des investisseurs carbone ?

La reconnaissance de droits fonciers exclusifs au profit des populations locales peut-elle compliquer les processus d'acquisition des terres par des groupes agro-industriels, lesquels devront négocier avec les différents ayants droit pour mener leurs activités de plantation ou pour établir un contrat de culture en sous-traitance ? Au-delà, quel impact pourrait avoir une telle reconnaissance sur



l'expansion de la propriété privée camerounaise (sur des surfaces de taille moyenne) aux dépens d'anciennes terres collectives forestières villageoises, expansion qui se traduit par une installation de cultures de rente ?

Objet du séminaire

Le séminaire a pour objet principal de faire le point sur **la réalité, l'ampleur et la nature** de ces phénomènes de « pressions commerciales sur les terres » au Cameroun et, secondairement, en Afrique centrale. Il s'agira aussi **d'examiner les différents impacts que le processus REDD+ pourrait avoir** sur ces acquisitions foncières à large échelle. L'objectif est également de susciter une dynamique de recherche conjointe sur la double dynamique de pression commerciale sur les terres et de la REDD+, entre organismes de recherche et organisations de la société civile. Un des produits attendus de ce séminaire serait de proposer la mise en place d'une **fonction d'observatoire** (avec les recherches d'accompagnement correspondantes) sur ces grandes acquisitions des terres. Cet observatoire se concentrerait en particulier sur les espaces boisés qui seraient convertis à l'agriculture à travers ces dynamiques de pressions commerciales sur les terres ou au contraire, seraient mis en conservation pour réduire les émissions de carbone.

Contacts :

Philippe Karpe, Cirad & FPAE

Jean Claude EDJO'O, FPAE

Symphorien Ongolo, Cirad & ETH

Alain Karsenty, Cirad

Mino Randrianarison

philippe.karpe@cirad.fr

coordo.fpae@yahoo.fr

symphorien.ongolo@cirad.fr

alain.karsenty@cirad.fr

mrandria@gmail.com

Programme prévisionnel (version du 10 novembre 2011)

JOURNEE 1
Vendredi 25 septembre 2011

8h00	Accueil et enregistrement des participants
9h	Discours d'ouverture officielle
9h10	Discours du SCAC et de la GIZ
9h20	Présentation de l'atelier et des participants
Session 1: La tenure foncière et gouvernance des forêts <i>Modérateur : Patrice Bigombe Logo, FPAE</i>	
9h30	La question foncière dans les pays forestiers tropicaux: contexte et enjeux dans le Bassin du Congo. <i>Alain Karsenty, Cirad</i>
9h50	Foncier forestier, domanialité et aménagement du territoire au Cameroun <i>Vincent Beligné, MINFOF/ CIRAD</i>
10h10	La législation foncière relative à l'acquisition des terres à grande échelle au Cameroun MINDAF
10h30	PAUSE CAFE
10h45	Etat des forêts au Cameroun / Tenure forestière MINFOF
11h05	Situation de l'aménagement du territoire au Cameroun / présentation de la loi sur l'aménagement du territoire et de la politique du MINEPAT en matière d'aménagement du territoire MINEPAT
11h25	Land grabbing, carbon 'rights' and Natural Resource Entitlements: a new frontier? <i>Chimère Diaw, RAFM</i>
11h45	DEBAT
12h15	FIN DE LA 1ere SESSION
Session 2 : Acquisitions commerciales des terres <i>Modérateur : Chimère Diaw, RAFM</i>	
13h15	Législation foncière et accaparement des terres au Cameroun méridional forestier <i>Patrice Bigombe Logo, FPAE</i>
13H35	Accaparement des terres par l'agro-industrie Sosucam et construction des pauvretés

	paysannes à Mbandjock-Nkoteng. <i>Yves Zoa, FPAE</i>
13h55	Course à la terre et dynamique des agroforêts en zone de contact forêt-savane (pays Yambassa) au Cameroun. <i>Henri YAMBENE, FPAE</i>
14h15	La sécurisation foncière, le levier pour une assise foncière claire et définitive et contre l'accaparement des terres <i>Moupou Moïse, Université de Yaoundé 1</i>
14h35	Elites et accaparement de terres au Cameroun. L'exemple du développement du palmier à huile <i>Patrice Levang et Raymond Nkongho, Cifor</i>
14h55	DEBAT
15H25	PAUSE CAFE
Session 3 : Investissements agricoles et enjeux pour la REDD + <i>Modérateur : George Akwah, UICN</i>	
15H40	Mise en œuvre de la REDD+ au Cameroun (niveau national et projets) <i>Dr Joseph Amougou, MINEP</i>
16h00	Can large scale land acquisitions in the Congo Basin present opportunities for REDD+? <i>Peter Mbile, Fred Stolle and Kemen Austin, WRI</i>
16h20	Géopolitique et pressions commerciales sur les terres. Les termes du débat pour la REDD+. <i>Symphorien Ongolo, ETH Zurich</i>
16h50	Lacunes et perspectives du processus REDD au Cameroun <i>Guy-Patrice Dkamela, Consultant</i>
17h10	Question foncière dans le secteur forestier: quelles réformes envisageables pour le processus REDD+ au Cameroun? <i>Samuel Assembé, Cifor</i>
17H30	DEBAT
18h00	FIN DE LA JOURNEE
JOURNEE 2 Vendredi 26 septembre 2011	
Session 3 : Le sort des forêts communautaires <i>Modérateur : Vincent Beligné, Cirad/AFD</i>	
9h00	La Propriété foncière face aux défis de la REDD+ au Cameroun méridional forestier : quels nouveaux droits pour les communautés locales ? <i>Antang Yamo, FPAE, Université de Yaoundé I</i>

9h20	Comment sauvegarder et maintenir le contrôle communautaire des terres forestières dans le cadre de la REDD+ ? <i>Samuel Nguiffo, CED</i>
9h40	Des éléments d'analyse critique tirés de l'étude de quelques forêts communautaires <i>Mathieu Perdriault, Marta Fraticelli, AGTER</i>
10h00	L'affectation des terres forestières, la sécurité des droits fonciers/territoriaux des communautés et la REDD+ <i>George Akwah, UICN</i>
10h20	DEBAT
10h50	PAUSE CAFE
Session 4 : Perspectives <i>Modérateur : Alain Karsenty, Cirad</i>	
11H05	La Société Civile camerounaise, la gestion foncière et le processus REDD+ <i>Antoinette PA'AH et Jean ABBE, Plate-forme REDD et Changement Climatique</i>
11h25	L'observatoire du foncier de Madagascar <i>Mino Randrianarison</i>
11h45	Travaux de groupe
13h00	PAUSE
14h00	Restitutions des travaux de groupe en plénière
14h30	Synthèse du séminaire par Alain Karsenty
15h00	Rajout s'il manque des éléments présentés par Alain Karsenty
15h30	Clôture officielle de l'Atelier